

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Présents : Mme BOTEBOL Claudine, M. OHEIX Yann, Mme GONZALEZ Sylviane, Mme CASTELLANI Elisa, M. SERRE Claude, M. Laurent ROMEU, Conseillers Municipaux.

Présent pour des raisons d'ordre technique :

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann

I – Fixation du taux d'indemnisation du 1^{er} Adjoint

Mme la Maire explique au Conseil que l'Adjoint au Maire d'une commune de moins de 500 habitants, a le droit à une indemnité de 28,1 % de l'indice 1027 de la Fonction Publique, soit une indemnité brute de 447,64 €. Mme la Maire rappelle que M. OHEIX est délégué à la Voirie et à l'Eau et l'Assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer l'indemnité de 28,1 % de l'indice 1027 au 1^{er} Adjoint de la commune.

II – Commission de sélection concernant la gérance de l'auberge du Val d'Amont

Mme Elisa CASTELLANI étant partie prenante dans le dossier à examiner, quitte le conseil.

Le conseil municipal étudie alors les deux seuls dossiers de candidature concernant la gérance de l'Auberge du Val d'Amont.

Le premier dossier est présenté par Mme Elisa CASTELLANI et M. Frédéric FONT.

Le deuxième projet est celui porté par Mme Gladys RADICI et M. Christophe GUION.

Ces deux dossiers sont bien présentés, cohérents et sérieux et méritent une attention particulière.

M. OHEIX propose une analyse précise en comparant les deux projets suivant des critères tels que les CV, le concept, le planning d'ouverture, les tarifs, la clientèle visée, l'animation, le budget.

Le Conseil constate rapidement que même si au niveau clientèle visée, concept et animation, les deux dossiers sont intéressants et équivalents, le projet porté par Mme RADICI et M. GUION est plus professionnel, notamment au niveau de la formation en restauration et en comptabilité des gérants. Cette différence renforce la confiance dans la réussite de ce projet.

Ainsi, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer la gérance de l'Auberge du Val d'Amont à Mme Gladys RADICI et M. Christophe GUION.

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame la Maire lève la séance à 20h00